

HAL-SHS a 10 ans. L'âge de raison ?

Bilan statistique et questions pour l'avenir

Didier TORNY

DAS en charge de l'IST pour l'InSHS



Vers une culture de la diffusion
en sciences humaines et sociales
Les 10 ans de Hal-SHS

Vendredi 18 décembre 2015, CNRS - 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris

HAL :: CONSULTER HAL-SHS :: PARCOURIR HAL-SHS :: ACCUEIL

hal
Sciences de l'Homme et de la Société

Archive ouverte
en Sciences de l'Homme et de la Société

Accueil Déposer Parcourir Rechercher Services

[s'authentifier] [english version] [à propos] [aide, guide au dépôt] RSS

Nombre de documents
3456

Contact
support.ccsd.cnrs.fr
halshs.support@ccsd.cnrs.fr

Objectifs et contenu de l'archive
Auteurs, chercheurs, participez à la libre connaissance en déposant vos productions scientifiques sur ce site !

L'auto-archivage est ouvert
Dès maintenant les auteurs peuvent déposer directement sur HAL-SHS

Modalités de dépôt

Modalités de consultation

Déposer textes et documents
dont vous possédez la propriété intellectuelle. Consultez la rubrique Aide au dépôt pour en savoir plus sur les droits d'auteur

Documentalistes et bibliothécaires,
référez ce site qui participe à l'organisation et à la diffusion des connaissances scientifiques dans les disciplines des SHS

Création des collections

Accéder librement et gratuitement
à l'ensemble des documents contenus sur HAL-SHS pour un usage privé ou à des fins d'enseignement ou de recherche

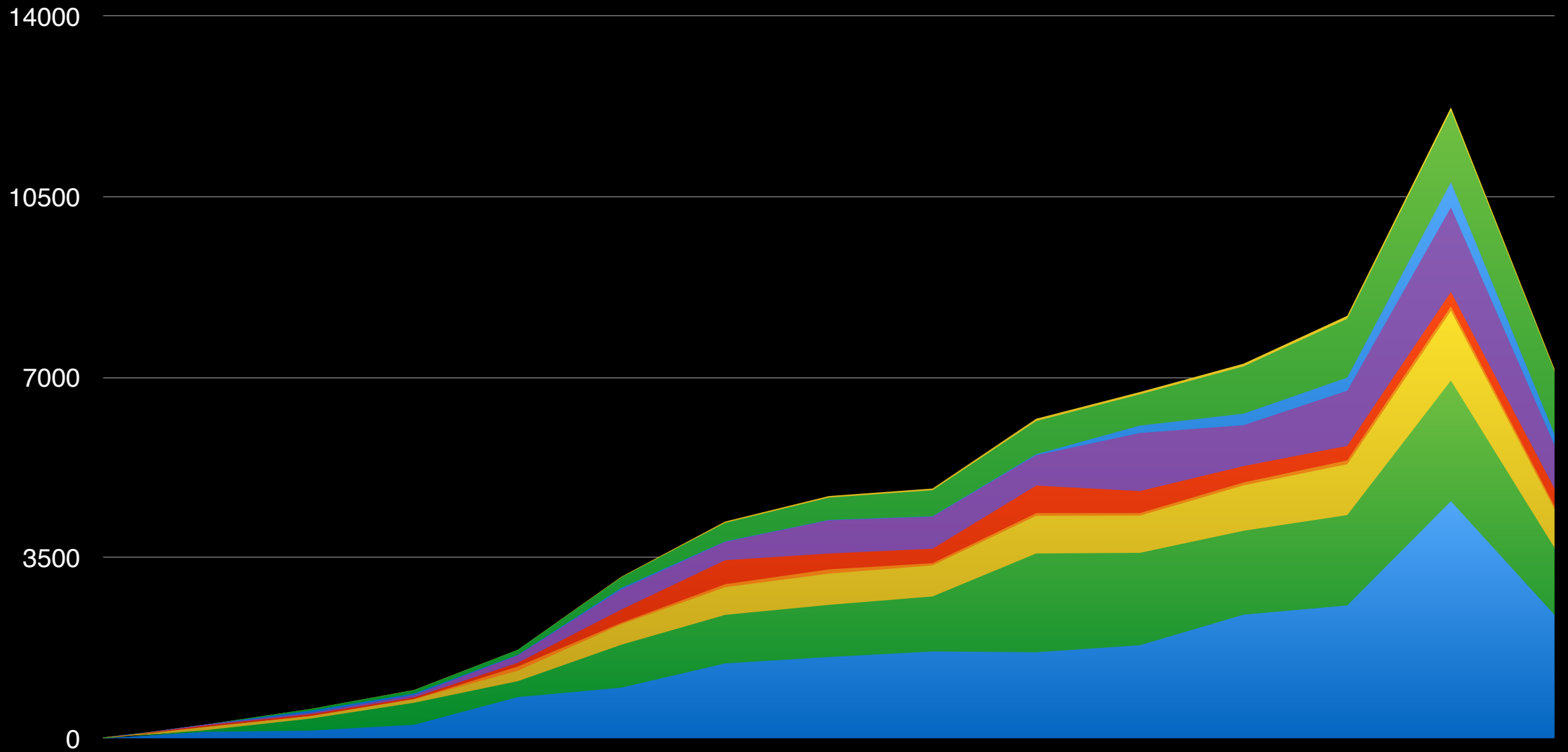
A propos

1. Objectifs et contenu de l'archive

L'archive HAL-SHS s'inscrit dans un mouvement international en faveur du **libre accès**. L'autoarchivage est effectué afin d'optimiser la visibilité, l'accessibilité, la rapidité de diffusion et l'impact des productions déposées.

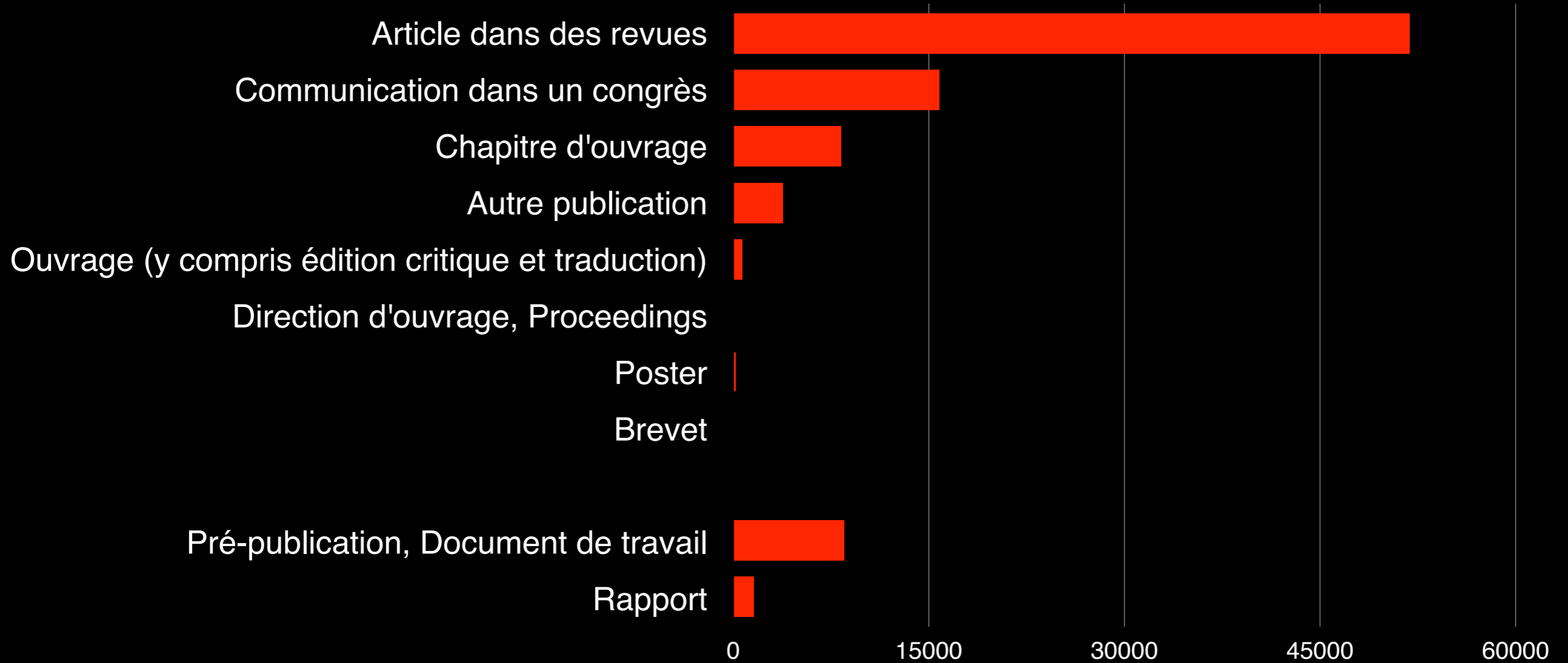
HAL-SHS met à disposition des documents produits par la recherche dont le *niveau scientifique* attendu est celui d'une **publication soumise dans une revue à Comité de lecture**.

Evolution des dépôts

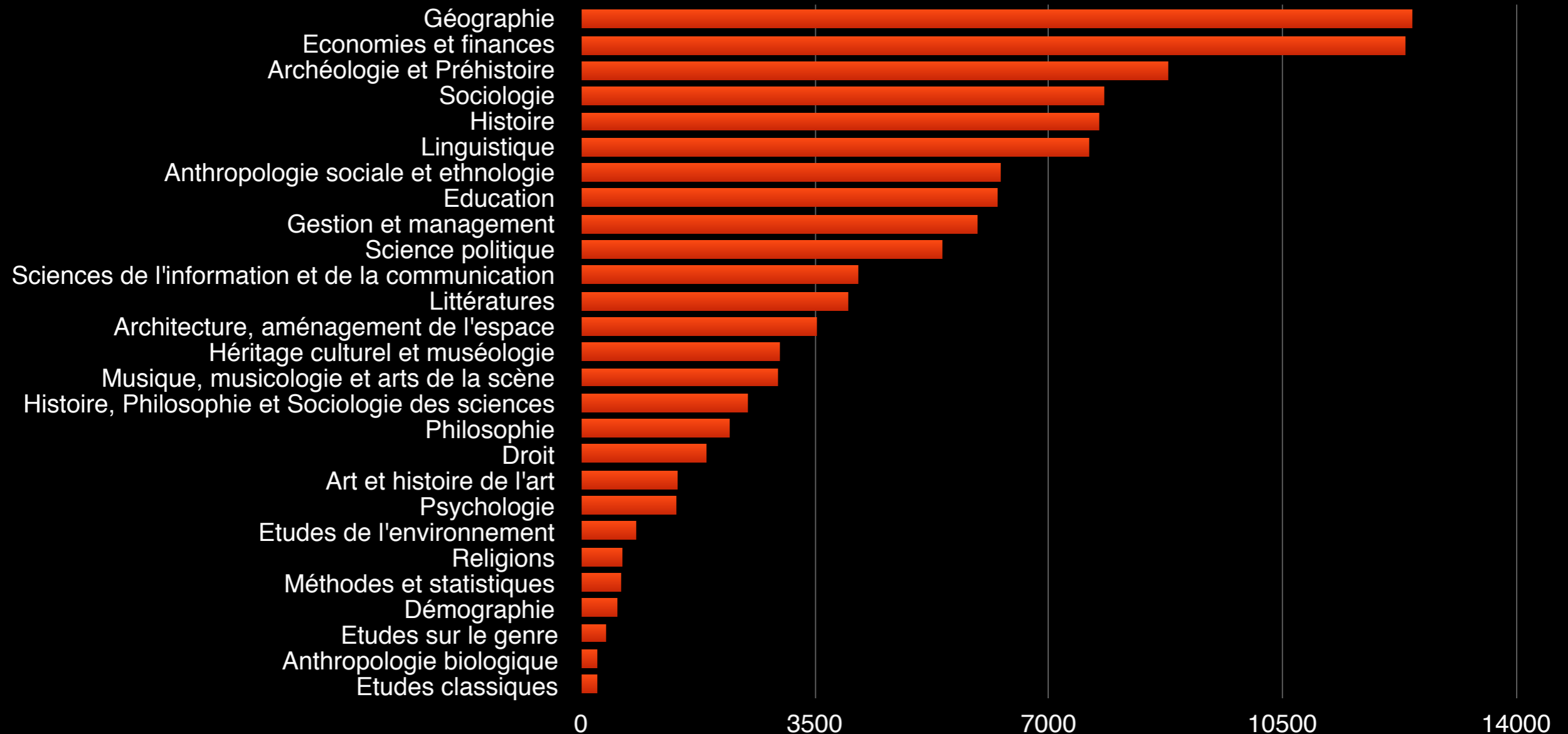


- Article dans des revues
- Communication dans un congrès
- Chapitre d'ouvrage
- Ouvrage
- Autre
- Pré-publication, Document de travail
- Rapport
- Thèse
- HDR

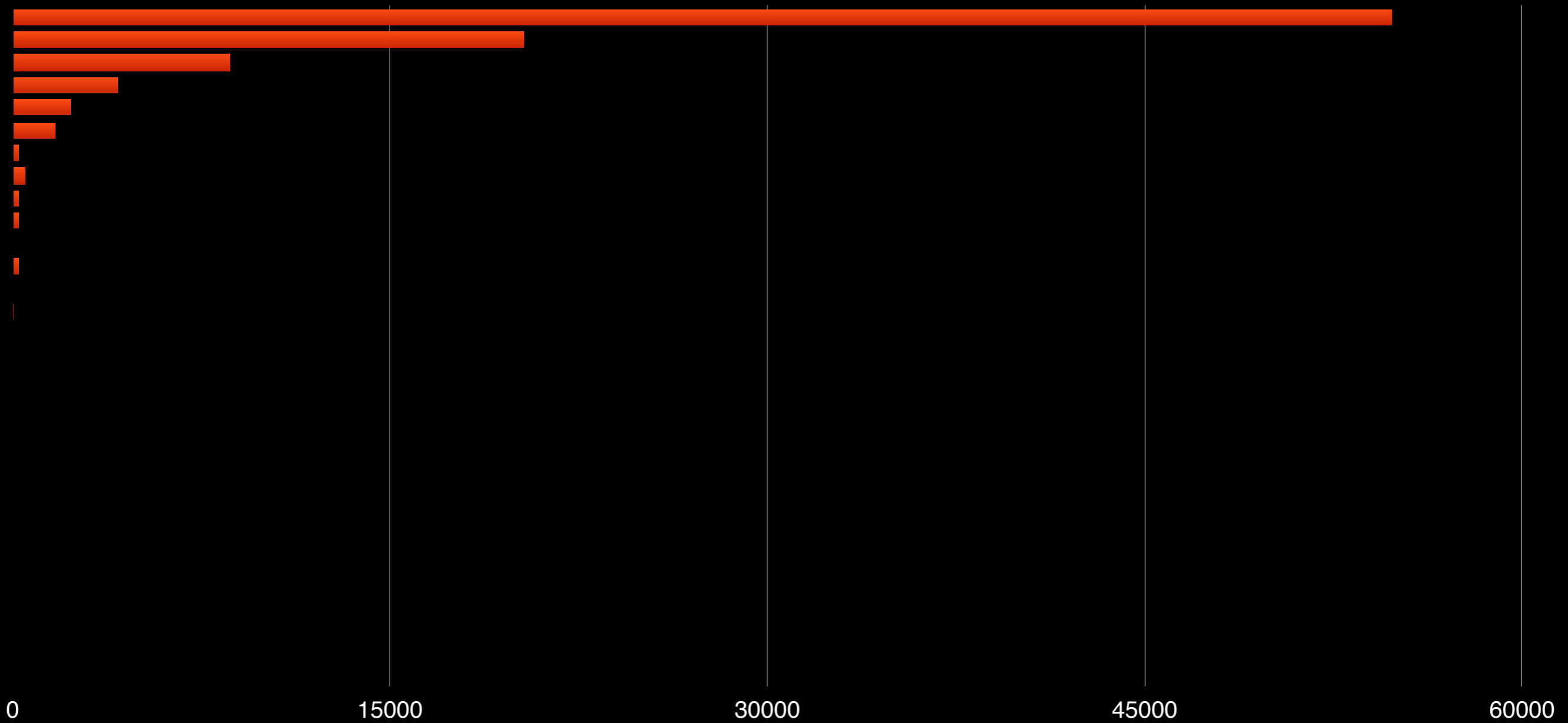
Types de documents



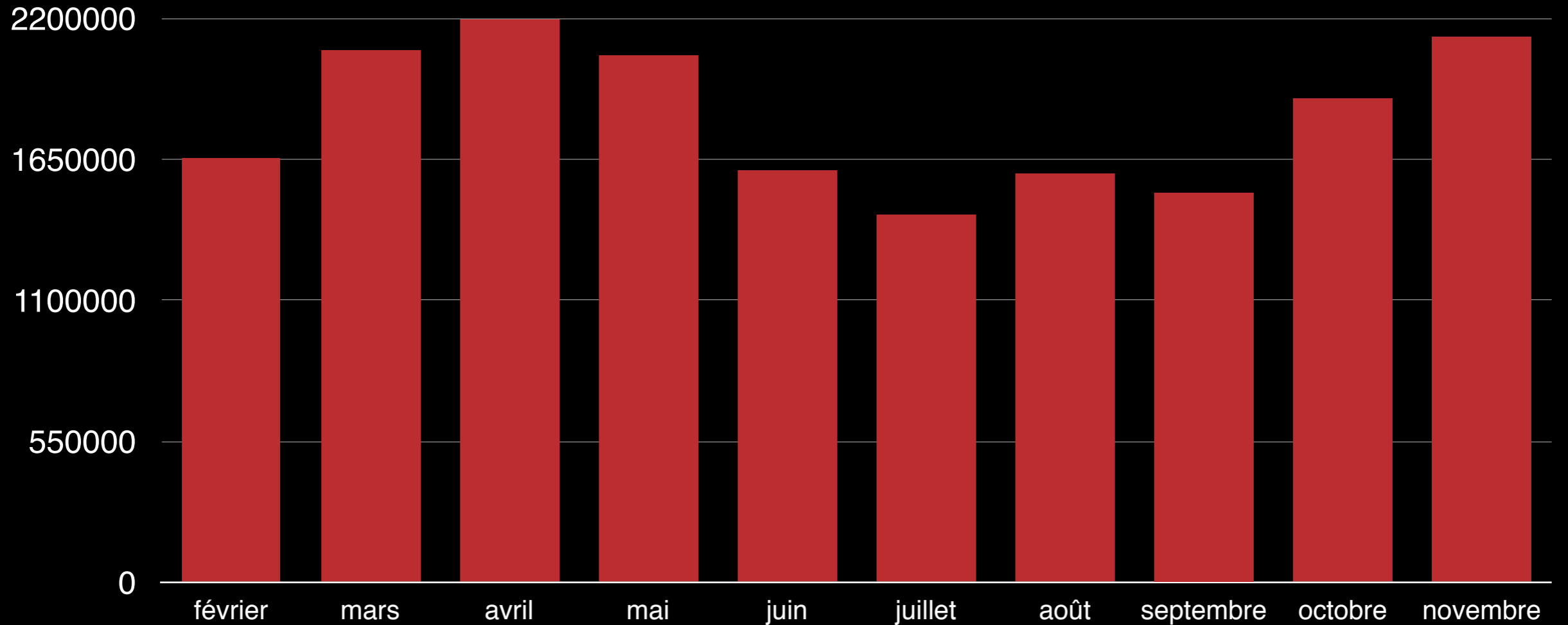
Disciplines de HAL-SHS



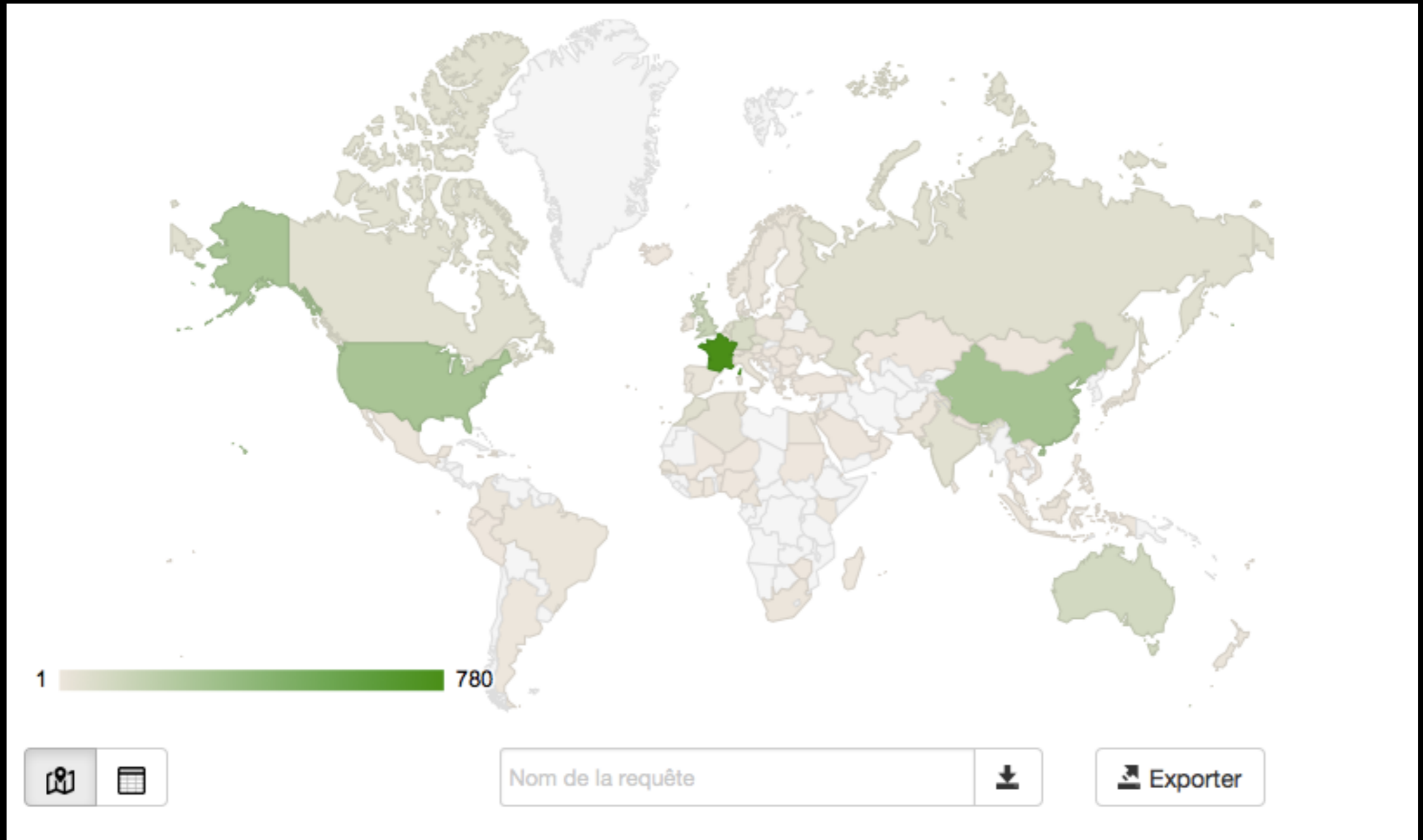
Nombre de coauteurs



Téléchargements de documents



Origine des Téléchargements





Direction de l'information
scientifique et technique
Le directeur

www.cnrs.fr/dist

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 43 99
F. 01 44 96 53 90

**L'OPEN ACCESS A MOYEN TERME :
UNE FEUILLE DE ROUTE POUR HAL
(Hyper articles en ligne)**

*« Au printemps 2013, signature unanime de la
Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de
la plateforme mutualisée HAL.
Et après ? »*

Rapport de Serge Bauin, Chargé de Mission pour le libre accès

DIST/CNRS, septembre 2014

Rapport de Serge Bauin sur HAL

Loi Numérique

Dans ce contexte, l'article 17 vise à favoriser la libre diffusion des résultats de la recherche publique, en cohérence avec les recommandations du 17 juillet 2012 de la Commission européenne relatives à l'accès et la préservation des informations scientifiques, ainsi qu'avec les lignes directrices du programme-cadre de recherche européen Horizon 2020 (2014-2020).

En matière d'accès aux publications scientifiques, l'article retient l'approche équilibrée privilégiée par l'Allemagne qui, sans porter préjudice au droit d'auteur, prévoit depuis le 1^{er} janvier 2014 que le chercheur dispose d'un « droit d'exploitation secondaire » (« Zweitverwertungsrecht ») sur ses publications.

L'article prévoit ainsi, en son I, que les publications nées d'une activité de recherche financée principalement sur fonds publics peuvent être rendues publiquement et gratuitement accessibles en ligne par leurs auteurs, au terme d'un délai maximum de 6 mois pour les œuvres scientifiques suivant sa première publication, même lorsque l'auteur a accordé des droits exclusifs sur sa publication à un éditeur. Le délai sera de 12 mois pour les œuvres des sciences humaines et sociales, où le temps de retour sur investissement pour les éditeurs est plus long. La réutilisation est libre, à l'exclusion d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition commerciale, qui pourrait causer un préjudice à l'éditeur. La mise à disposition s'étend à la version finale du texte transmis par l'auteur à l'éditeur avant publication, ainsi qu'à l'ensemble des données de la recherche protégées associées à la publication.

Le II et le III visent à favoriser la diffusion des données de la recherche, tout en reconnaissant leur contribution essentielle au domaine commun de la connaissance. Le II spécifie que la réutilisation de données issues d'activité de recherche financées majoritairement sur des fonds publics est libre, dès lors que ces données ne sont pas protégées par un droit spécifique, comme par exemple un droit de propriété intellectuelle, et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur ou l'organisme de recherche. Le III dispose que la réutilisation des données ne peut être restreinte contractuellement à l'occasion de l'édition d'un écrit scientifique auquel les données seraient associées, lorsque l'écrit a été produit dans le cadre d'une recherche financée principalement sur fonds publics.

licences

**données de
la recherche**

Avenir de HAL-SHS

services

**archive
nationale**